

COMMUNE D'YEVRES

30, Rue Emile Delavallée
28160 YEVRES

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 N° 25/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18.04.2023
ID : 028-212804249-20230413-252023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres : 16 L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la
Présents : 14 Commune d'Yèvres, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni, à la Salle
Procurations : 02 Salle Récréative, sous la présidence de Monsieur PERRY Bruno, Maire.
Votants : 16

Etaient présents :

- M. Perry, Maire.
- Mme Carrouget, Mme Voillot, M. Trécul, Adjoints.
- M. Calvet, M. Malherbe, M. Bonnet, Mme Ménager, Mme Habert, M. Boisseau, M. Leseur, M. Simon, M. Lucas, M. Besson, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Dumand (pouvoir à Mme Carrouget) Mme Ains Galby (pouvoir à Mme Ménager).

Secrétaire : M. Boisseau.

Objet : Avis sur le projet éolien de la société « Eoliennes des Asters » de Dangeau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la Commune de Dangeau depuis 2018.

Le projet, porté par la société « Eoliennes des Asters », est constitué de 4 éoliennes d'une hauteur de 160 mètres et d'un poste de livraison.

La Commune d'Yèvres étant une commune limitrophe, doit émettre un avis sur celui-ci.

L'enquête publique affichée en Mairie depuis le 1er avril 2023, a lieu du 17 avril au 19 mai 2023 inclus à la mairie de Dangeau, siège de l'enquête.

Vu l'avis défavorable pour tout projet éolien sur la Commune d'Yèvres émis par le Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

Vu l'avis défavorable, concernant « tout projet éolien sur la Commune d'Yèvres », du référendum local en date du 12 décembre 2021,

Vu la visibilité des éoliennes de ce projet depuis la Commune d'Yèvres,

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet éolien de la société « Eoliennes des Asters » de Dangeau.

Certifiés conformes les jour, mois & an ci-dessus

Le Maire,

B. PERRY



Certifié exécutoire
par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le 18.04.2023
et de Publication le 18.04.2023

